

2020_CT2_203

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BIANCO Kayané donne pouvoir à Stéphanie FERNANDEZ – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BARRET Guy – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_203- DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 8 octobre 2020

06_6_08

■ **Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 15 Octobre 2020

20

TCM 020-15/10/20 BM

■ Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de la sécurisation de la ressource en eau de six communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Berre-l'Étang, La Fare-les-Oliviers, Rognac et Velaux, situées sur le Territoire du Pays Salonais ; ainsi que, Coudoux et Ventabren, situées sur le Territoire du Pays d'Aix), il est nécessaire de réaliser une étude préalable au lancement de l'opération comprenant 5 phases :

Phase 1 : recueil et expertise des données existantes, visites des sites, diagnostics de l'état et du fonctionnement (modélisations) des ouvrages et équipements existants.

Phase 2 : proposition de solutions pour la sécurisation de la ressource des 6 communes, étude des possibilités d'optimisation et de mutualisation.

Phase 3 : élaboration des scénarii retenus, réalisation et pilotage d'études complémentaires ; foncier, topographie, géotechnique.

Phase 4 : étude technico-économique comparative des scénarii retenus avec phasage des interventions et calcul d'impact sur le prix de l'eau.

Phase 5 : rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre pour le scénario retenu.

Ces études démarreront au mois d'octobre 2020 et dureront 12 mois.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_203-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 105 000 euros HT. Les dépenses et recettes seront partagées au prorata de la population concernée par le Territoire du Pays d'Aix (18%) et par le Territoire du Pays Salonais (82%).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021»	50 %	52 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	52 500 euros
TOTAL	100 %	105 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEA 064-3083/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017301203 relative aux usines de production d'eau potable ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation d'études pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren.

Délibère

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_203-DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe « Eau Potable » 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Nature 2031 - Code opération : 2017301203 et du conseil de territoire du Pays d'Aix – Nature 2031 - Code opération : 10.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget Annexe « Eau Potable » 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 13111 - Code gestionnaire 30 et du Conseil de Territoire du Pays d'Aix – Nature 13111 – Code gestionnaire : Coudoux.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_203- DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020
